

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE VANZY

Procès verbal du Conseil Municipal du samedi 23 août 2025

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du samedi 23 août 2025

Date de la convocation : 29 juillet 2025

Heure d'ouverture de la séance : 10 h00

Heure de la clôture : 10h30

Présents : MÂCHARD Jean-Yves, PASUTTO Jean-Pierre, AUBRY Eliane, CHERAMY Carine, JACQUEMOUD Christian, COUTURIER Fabien, ZUCCALLI Christel, Stéphane ANTHOINE-MILHOMME, DERISOUD André, Carine MULLER.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre PASUTTO

Approbation du PV du 04 juillet 2025.

Le conseil municipal prend acte du décès de M. MOREL Julien, conseiller municipal, survenu le 28 juillet 2025. Son siège est par conséquent déclaré vacant à compter de cette date, l'effectif du conseil municipal est dorénavant de 10 membres.

Mr le Maire indique qu'il convient de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour afin de désigner un nouveau délégué au SIVOS et un nouveau membre de la commission Bâtiments – Travaux de la CCUR. Les membres du conseil accepte à l'unanimité.

Ordre du Jour :

- ✓ Recrutement – emploi non permanent
- ✓ Tarifs des manifestations – Fête du Pain – Septembre en Or
- ✓ Renouvellement Convention territoriale globale avec la CAF de la Haute-Savoie
- ✓ Désignation des délégués au SIVOS (Syndicat Intercommunal à vocation scolaire)
CHESSENAZ- CLARAFOND ARCINE – VANZY
- ✓ Nomination d'un membre pour la commission Bâtiments – Travaux de la CC Usse et Rhône
- ✓ Questions diverses

1. Recrutement – emploi non permanent

Vu l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique permettant le recrutement temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de six mois.

Vu la délibération DEL 2024 04 019, autorisant la création d'un poste non permanent saisonnier entre le 1^{er} juillet et le 31 août de chaque année.

Considérant qu'il y a lieu de maintenir ce poste pour aider l'agent technique communal dans les tâches qui lui sont confiées durant l'été, et notamment dans la préparation de la Fête du Pain.

Considérant que ce poste sera proposé annuellement et exclusivement réservé aux jeunes afin de leurs permettre d'acquérir une première expérience.

Ainsi, Mr le Maire propose de modifier ce poste d'agent technique d'une durée hebdomadaire de service égale à 21/35^{ème} et de permettre le recrutement entre les mois de juin à septembre en fonction des besoins de la collectivité.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

COMMUNE DE VANZY

Procès verbal du Conseil Municipal du samedi 23 août 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'ouvrir un emploi non permanent saisonnier relevant du grade d'adjoint technique pour une durée hebdomadaire de travail égale à 21/35^{ème}, du mois de juin à septembre de chaque année.

Décide que ce poste soit exclusivement réservé à des jeunes.

Dit que la rémunération sera fixée par référence au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique territorial, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

2. Tarifs Fête du Pain – Septembre en OR

Depuis plusieurs années, le mois de septembre est dédié à la lutte contre les cancers de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte (AJA). Chaque année en France, près de 2 500 enfants, adolescents et jeunes adultes sont touchés par ces maladies.

Mr le Maire propose de participer lors de la Fête du Pain et de reverser 1€ par pizza achetée et 1€ par diot acheté à cette cause.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reverser à l'amicale des Pompiers d'Usinens 1 € par pizza et diot vendus qui centralise les dons avant reversement à la ligue contre le cancer. Décide de régler la dépense à l'aide des crédits inscrits au budget 2025.

3. Renouvellement Convention territoriale globale avec la CAF de la Haute-Savoie

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des Caisses d'Allocations Familiales (CAF),

Vu la convention d'objectifs et de gestion arrêtée entre l'État et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF),

Vu la délibération du Conseil d'administration de la CAF de Haute-Savoie en date du 3 octobre 2019 concernant la stratégie de déploiement des Conventions territoriales globales (CTG).

Vu la délibération DEL2022 06 043 du 27 octobre 2022, autorisant la signature d'une convention territoriale globale (CTG) avec la CAF de Haute-Savoie.

Considérant que cette convention arrive à échéance le 31/12/2025.

Considérant que cette convention est un outil de pilotage de la politique familiale et sociale à l'échelle intercommunale. Elle permet de définir un projet stratégique global en faveur des familles, en tenant compte des spécificités et des enjeux du territoire. Elle vise notamment à :

- Identifier les besoins prioritaires,
- Déterminer les champs d'intervention à privilégier selon les écarts entre l'offre et les besoins,
- Pérenniser et optimiser l'offre de services existante grâce à la mobilisation de cofinancements,
- Développer une offre nouvelle pour répondre aux besoins non couverts.

Mr le Maire propose de renouveler cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Mr le Maire à signer la convention territoriale globale (CTG) avec la CAF de Haute-Savoie.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE VANZY

Procès verbal du Conseil Municipal du samedi 23 août 2025

Notifie cette délibération à La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Haute-Savoie, et à la CC Usse et Rhône.

**4. Désignation des délégués au SIVOS (Syndicat Intercommunal à vocation scolaire)
CHESSÉNAZ- CLARAFOND ARCINE – VANZY**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la création du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de Chessénaz, Clarafond-Arcine, Vanzay en date du 1^{er} septembre 2005,

Vu l'article 5 des statuts du SIVOS portant composition du comité syndical,

Considérant qu'il convient que chaque commune membre désigne trois délégués titulaires et un délégué suppléant

Considérant la délibération DEL 2020 04 023 désignant Mr MOREL Julien, Mr COUTURIER Fabien et Mme AUBRY Eliane délégués titulaires au sein du SIVOS pour représenter la commune de VANZY.

Considérant que Mr MOREL Julien, Conseiller municipal et délégué titulaire au sein du SIVOS, est décédé le 28 juillet 2025, et qu'il convient de prévoir son remplacement dans le délai d'un mois pour les syndicats de communes.

Le Conseil Municipal, après avoir procédé au vote, désigne délégués titulaires suivants :

- ☞ COUTURIER Fabien, conseiller municipal
- ☞ AUBRY Eliane, adjointe au Maire
- ☞ MULLER Carine, conseillère municipale

Désigne le délégué suppléant suivant :

- ☞ MACHARD Jean-Yves, Maire

Précise que cette délibération sera transmise à Mme La Présidente du S.I.V.O.S.

5. Nomination d'un membre pour la commission Bâtiments – Travaux de la CC Usse et Rhône

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération de la CC Usse et Rhône n°89/2020 du 23 juillet 2020 portant création des commissions thématiques intercommunales,

Vu la délibération N° DEL 2020 07 040 nommant les membres pour représenter la commune de Vanzay dans les commissions thématiques de la CC Usse et Rhône,

Considérant que Mr MOREL Julien, Conseiller municipal et membre de la commission Bâtiments – travaux au sein de la Communauté de Communes est décédé le 28 juillet 2025 et qu'il convient de désigner son remplaçant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, nomme Mr DERISOUD André, pour représenter la commune de Vanzay dans la commission Bâtiments – Travaux.

Notifie cette délibération à la Communauté de Communes Usse et Rhône.

6. Questions diverses

- ☛ Mr le Maire informe que le contrat de ruralité sera signé le vendredi 05 septembre 2025 à 17h15 à la mairie de vanzy.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

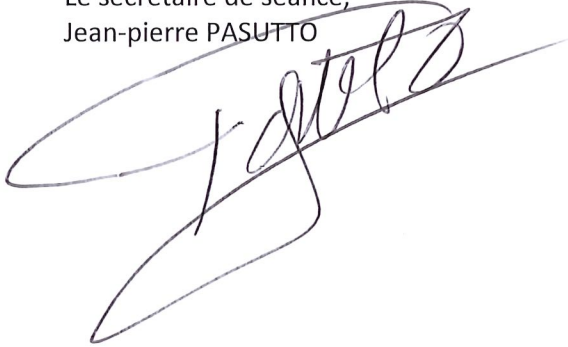
COMMUNE DE VANZY

Procès verbal du Conseil Municipal du samedi 23 août 2025

- ✚ Des problèmes de chlore ont été constaté sur le hameau de Chatenod, des habitants ont téléphoné à l'ARS. L'origine du problème a été trouvé. Il est rappelé qu'une vérification est faite tous les lundis par l'employé communale.
- ✚ Une habitante du hameau de chatenod alerte des désagréments subis suite au comportement inadapté de certains enfants présents sur la voie publique.
- ✚ Il a été relevé que lors de l'inauguration des jeux sur chatenod, peu de familles concernées étaient présentes.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 10h30.

Le secrétaire de séance,
Jean-pierre PASUTTO



Le Maire,
Jean-Yves MÂCHARD

